

Assurance vie temporaire jusqu'à 80 ans avec garantie d'augmentation automatique (GAA)



ASSURANCE VIE
TEMPORAIRE JUSQU'À 80 ANS

La souscription d'assurance vie peut être la décision la plus importante à prendre pour protéger l'avenir de votre famille.

L'assurance vie temporaire est souvent le meilleur choix pour la majorité des gens, car elle leur fournit une protection importante à un prix des plus abordables. Le produit de l'assurance peut servir à liquider l'hypothèque ou d'autres dettes, à fournir un revenu à votre famille, à défrayer les coûts d'éducation de vos enfants ou à offrir un don non imposable à vos proches ou à une œuvre de charité de votre choix.

L'assurance vie temporaire peut aussi vous aider à organiser vos activités commerciales. Elle peut servir à financer une convention d'achat rachat entre associés à une fraction du coût réel de l'entreprise ou à garantir un prêt.

L'assurance vie temporaire offerte par la Financière des avocates et avocats peut être la solution idéale pour satisfaire vos besoins d'assurance vie. Elle offre des avantages automatiques supérieurs jusqu'à l'âge de 80 ans à un coût souvent très modeste par rapport à d'autres produits d'assurance vie.

Admissibilité

L'assurance vie temporaire de la Financière des avocates et avocats est offerte aux avocates et avocats, juges, notaires pratiquant au Québec, leurs conjoints, leurs enfants adultes (et leurs conjoints), et le personnel de leurs cabinets juridiques et leurs conjoints. Les proposants doivent avoir moins de 65 ans et être résidents canadiens. Les juristes et les notaires pratiquant au Québec doivent être membres en règle du barreau de leur province ou de la Chambre des notaires du Québec.

Montants de couverture disponible

Vous pouvez souscrire jusqu'à 5 000 000 \$ d'assurance vie temporaire avec un minimum de 5 000 \$.

Régimes offerts

Vous pouvez obtenir une couverture dont les primes restent uniformes pendant 5 ans ou 20 ans. En vertu de l'option de prime nivelée de 5 ans, les primes augmentent tous les 5 ans le 1er décembre. Si vous choisissez l'option de prime uniforme de 20 ans, les primes seront nivelées pendant les 20 premières années et augmenteront alors tous les 5 ans le 1er décembre. Vous pouvez renouveler les primes nivelées pendant 20 ans de plus, si vous avez moins de 54 ans et que vous soumettez des preuves de bonne santé.

Garantie d'augmentation automatique (GAA)

La garantie d'augmentation automatique, disponible avec les régimes d'assurance vie à 5 ans, ajoute automatiquement à votre couverture un montant égal à 10 % du montant nominal original de votre certificat le 1er décembre qui suit au moins douze mois d'assurance en vigueur. Sous réserve des limites du contrat, un maximum de 10 augmentations annuelles est permis.

Les augmentations de votre montant nominal s'appliquent automatiquement et vous n'avez pas à fournir de preuve d'assurabilité continue.

La prime de chaque augmentation sera calculée selon le taux de prime qui vous est applicable à ce moment-là. Selon votre âge et le total de votre couverture d'assurance vie, vous avez la possibilité de doubler le montant nominal de couverture de votre certificat avant l'expiration de la garantie d'augmentation automatique.

La garantie d'augmentation automatique est intégrée à votre couverture d'assurance vie si :

- vous avez 50 ans ou moins;
- la couverture combinée maximum de tous vos contrats d'assurance vie temporaire de la Financière des avocates et avocats en vigueur sur votre propre vie n'excède pas 1,75 million de dollars; ET
- votre couverture a été établie selon les taux normaux ou préférentiels.

La garantie d'augmentation automatique prend fin et aucune autre augmentation du montant nominal n'est accordée le 1er décembre de l'année dans laquelle :

- vous êtes âgé de 56 ans; ou
- le total combiné du montant d'assurance vie temporaire de la Financière des avocates et avocats en vigueur sur votre vie excède 1,75 million de dollars; ou
- 10 augmentations automatiques ont été ajoutées à votre certificat; ou
- vous renoncez à l'augmentation automatique du montant nominal offerte par la garantie.

Vous pouvez renoncer à la garantie d'augmentation automatique en tout temps. Il est important de noter toutefois que cela annule toutes les augmentations automatiques futures. Pour rétablir les augmentations GAA, vous devrez soumettre une preuve médicale et être approuvé pour cette garantie par le tarificateur de notre assureur.

L'assurance vie temporaire de la Financière des avocates et avocats est établie par
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS (MANUVIE).
P.O. Box 670, Stn Waterloo, Waterloo ON N2J 4B8.

Garantie automatique d'exonération des primes

Comment feriez-vous pour payer vos primes d'assurance si une invalidité vous empêchait de gagner votre vie? Avec l'assurance vie temporaire de la Financière des avocates et avocats, vous êtes protégé par la garantie automatique d'exonération des primes qui paie vos primes si vous êtes totalement invalide pendant 6 mois continus ou plus avant l'âge de 65 ans. La plupart des autres assureurs demandent une prime additionnelle pour cet avantage important qui est trop précieux pour vous en passer.

Aide aux personnes en deuil

La perte d'un être cher peut être très bouleversante, et nombreuses sont les personnes qui ont de la difficulté à vivre leur deuil. L'assurance vie temporaire de la Financière des avocates et avocats rembourse chaque bénéficiaire désigné jusqu'à concurrence de 1 000 \$ de frais d'aide auprès d'un thérapeute agréé.

Prestations du vivant de l'assuré

Lorsque la couverture aura été en vigueur pendant au moins 2 ans, si vous souffrez d'une maladie terminale, vous pouvez encaisser une partie du capital décès pour vous aider à défrayer vos frais immédiats. Tout montant versé sera déduit du capital-décès. Le montant maximum offert est le moindre de 50 % de votre capital-décès total ou de 50 000 \$. D'autres restrictions peuvent s'appliquer.

Possibilité de modification selon vos besoins

Lorsque la protection de votre patrimoine prend le pas sur la protection de votre revenu, il est possible de transformer l'assurance vie temporaire de la Financière des avocates et avocats en une assurance vie individuelle si vous êtes âgé de 45 à 64 ans, sans preuve médicale. Certaines restrictions peuvent s'appliquer.

Économies de volume sur les gros montants

Les réductions de taux s'appliquent à des montants de couverture de 250 000 \$, 500 000 \$ et 1 000 000 \$. De plus, nous pourrions combiner tous les certificats d'assurance vie temporaire de la Financière des avocates et avocats souscrites sur votre tête pour calculer la réduction de taux. Nous garantissons ainsi que vous payez les taux les plus faibles, peu importe quand vous avez souscrit votre dernière couverture d'assurance.

Taux préférentiels pour l'excellent état de santé

Si vous êtes en meilleure santé que la moyenne des gens, vous pourriez avoir droit à des primes réduites spéciales. Communiquez avec votre conseiller de la Financière des avocates et avocats pour savoir si vous y êtes admissible.

Couverture garantie

Il est peu probable que le régime prenne fin éventuellement, mais si tel était le cas, le contrat cadre prévoit que tous les assurés auraient droit à une assurance individuelle garantie quel que soit leur état de santé et ce, à des taux raisonnables. De plus, votre assurance ne sera pas annulée si vous quittez la profession.

Succès partagé

Notre succès, c'est votre succès. À titre de société sans but lucratif, nous établissons nos taux en ayant comme objectif d'absorber nos coûts. Si le rendement du régime est meilleur qu'anticipé, ce que la plupart des assureurs conserveraient comme bénéfice, nous le partageons avec nos clients.

Bien que les rendements passés ne soient pas une garantie des rendements futurs, depuis 2000, la plupart de nos clients ont partagé plus de 46 000 000 \$ sous forme de remboursements de primes.

Stabilité de nos taux

Le régime d'assurance vie temporaire de la Financière des avocates et avocats présente de longs antécédents de stabilité des taux. Toutefois, nos taux ne sont pas garantis et peuvent changer selon le rendement du régime. Cela nous permet de réduire vos coûts futurs pour mieux refléter les résultats techniques du régime meilleurs qu'anticipés et notre objectif d'absorber nos coûts.

Devant la possibilité que des résultats défavorables peuvent entraîner une augmentation des taux, nous cherchons à mettre nos clients à l'abri en conservant d'importantes liquidités pour compenser et même éliminer cette problématique. En fait, au cours des années, des résultats financiers meilleurs qu'anticipés ont occasionné des réductions des taux, des garanties améliorées et des remboursements de primes.

Avantages facultatifs

Avenant d'assurance pour Maladies graves

Le coût physique et émotif d'une maladie grave est assez important à porter sans avoir aussi à se soucier d'un fardeau financier. L'assurance pour maladies graves prévoit le paiement d'un montant global si vous survivez à un diagnostic de l'un des 25 affections médicales couvertes.

Un paiement unique d'une partie de votre couverture est aussi disponible si vous recevez le diagnostic de l'une des trois affections Intervention rapide. Vous pouvez disposer de cette somme comme bon vous semble.

Avenant d'assurance des enfants

Le décès prématuré d'un enfant peut avoir des effets traumatiques importants pour vous et votre famille et nécessiter la demande d'un congé autorisé prolongé de votre employeur ou vous confronter à des autres frais. L'avenant d'assurance des enfants vous permet d'obtenir jusqu'à 30 000 \$ pour chacun de vos enfants à votre charge jusqu'à l'âge de 25 ans.

La couverture commence à 10 000 \$ avec montants additionnels par tranche de 5 000 \$. Une prime modique commençant à 30 \$ par année paie pour tous vos enfants, peu importe le nombre d'enfants assurés.

L'assurance prend fin lorsque votre enfant atteint l'âge de 25 ans. Vous avez toutefois l'option de transformer leur couverture en un régime d'assurance vie temporaire jusqu'à 80 ans de la Financière des avocates et avocats, jusqu'à 5 fois le montant de l'assurance des enfants en vigueur, sans preuve médicale.

Le présent document vous donne un aperçu du régime et ne devrait pas être perçu comme partie intégrante d'un contrat. Certaines conditions et garanties pourront avoir été modifiées depuis la publication du présent document. Le service des prestations pourra être soumis à la présentation de preuves de revenus et de bonne santé et à l'autorisation de notre assureur. D'autres conditions pourraient aussi s'appliquer. Veuillez communiquer avec votre conseiller de la Financière des avocates et avocats pour plus d'information.



Communiquez avec votre conseiller local de la Financière des avocates et avocats aujourd'hui.
Trouvez votre conseiller à financieredesavocats.ca ou au 1.800.267.2242

